



Les émissions de gaz à effets de serre vont augmenter dans les transports en Belgique

31/01/19 à 18:17 - Mise à jour à 18:17 Source: Belga

A politique inchangée par rapport à 2015, les émissions de gaz à effet de serre (GES) vont légèrement augmenter d'ici 2040 dans le secteur des transports en Belgique, indique le Bureau du Plan dans son rapport "Perspectives de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040" présenté jeudi.



© Getty Images/iStockphoto

L'évolution des émissions directes projetée est en effet de +2,8% sur la période 2015-2040. La pollution locale, dont les particules fines, devrait par contre connaître une forte diminution (-74,3% pour les émissions directes de NOx notamment).

Les émissions directes représentent 81% des émissions totales de gaz à effet de serre du transport. "L'évolution projetée de ces émissions directes de GES est le résultat de deux dynamiques qui produisent des effets opposés: l'augmentation de la demande de transports et l'amélioration de la performance environnementale du parc des véhicules", explique le Bureau du plan dans ce rapport publié tous les trois ans.

Selon les projections, l'effet lié à l'amélioration des performances environnementales domine dans un premier temps et les émissions devraient diminuer jusqu'en 2028. Ensuite, cet effet ne devrait plus compenser l'augmentation du trafic et les émissions directes devraient finalement augmenter.

Le transport de personnes compte pour 70% de ces émissions directes de GES (en 2040, 57% des émissions seraient produites par les voitures, 27% par les camions et 12% par les camionnettes). A l'inverse la pollution locale (NOx et PM 2,5) devrait diminuer drastiquement d'ici 2040, respectivement de -67% et -24% en comptant les émissions directes et indirectes. "Cette baisse découle essentiellement de la diminution des émissions des voitures, des camions et des camionnettes en raison du renforcement des normes Euro et, dans une moindre mesure, de la pénétration des nouvelles motorisations", explique le Bureau du Plan.

La part du diesel dans le parc automobile devrait sensiblement diminuer, au profit des nouvelles motorisations, la part de l'essence restant stable. La demande de transport devrait donc augmenter d'ici 2040 en Belgique, indique le Bureau du Plan. Mais celle-ci sera modérée.

Ainsi, pour le transport de personnes, la croissance future projetée est de 0,4% par an (+9,5% au total sur la période 2015-2040). Celle-ci correspond en réalité à la croissance démographique projetée, le nombre moyen de kilomètres parcourus par personne devant même diminuer très légèrement (-0,9%).

Sur l'ensemble des motifs de déplacement, le motif associé au shopping, aux sorties et aux activités culturelles et sportives, est le seul pour lequel le nombre de déplacements projetés par personnes augmente significativement (+9,3%). A l'inverse, le Bureau du

plan projette une diminution d'environ 6% des trajets liés à la vie professionnelle (navette, déplacements professionnels).

En 2040, la voiture devrait rester le moyen de transport privilégié pour le transport de personnes en Belgique (49% de part modale pour la voiture en solo et 32,5% pour le covoiturage). La part du train resterait stable (à 6,8%) et seule la moto connaîtrait une forte croissance (d'une part de 0,8% en 2015 à 1,2% en 2040). Pour le transport de marchandises, la croissance projetée par le Bureau du Plan est de 0,9% par an (+25,2% sur la période 2015-2040), ce qui est légèrement supérieur à ce qui était observé dans le passé. Le rôle central joué par le port d'Anvers devrait d'ailleurs se confirmer, la croissance du transport international devant être supérieur à celle du transport intérieur.

Le camion devrait rester le moyen de transport de marchandises le plus populaire en Belgique malgré une légère baisse de sa part modale (de 78,6% en 2015 à 75,6% projetés en 2040). Cette diminution profiterait surtout au train (de 8,6% de parts en 2015 à 10,9% de parts projetées en 2040). Le ministre fédéral de la Mobilité François Bellot a rappelé en introduction de la présentation du rapport que les mesures prises après fin 2017 n'ont pas été prises en compte, dont par exemple le budget mobilité et différents investissements dans le rail. (